

HOLAFITRY NY MPANAO GAZETY ETO MADAGASIKARA			
FIFIDIANANA FILOHA			
1		Tahirimanitra RALAMBOMAHAY (LAMBO Tahiri)	
2		Joël RALAIVAOHITA	
3		Hervé RAKOTOZANANY	
4		Gérard RAKOTONIRINA	
5		Soava ANDRIAMAROTAFIKA	

Facebook: @journalisme.mg



**« Le pire des analphabètes,
c'est l'analphabète politique.**

Il n'écoute pas, ne parle pas,
ne participe pas aux événements politiques.

Il ne sait pas que le coût de la vie,
le prix de haricots et du poisson,
le prix de la farine, le loyer,
le prix des souliers et des médicaments
dépendent des décisions politiques.

L'analphabète politique est si bête
qu'il s'enorgueillit et gonfle la poitrine
pour dire qu'il déteste la politique.

Il ne sait pas, l'imbécile,
que c'est son ignorance politique
qui produit la prostituée,
l'enfant de la rue, le voleur,
le pire de tous les bandits
et surtout le politicien malhonnête,
menteur et corrompu,
qui lèche les pieds
des entreprises nationales
et multinationales. »

*Eugen Berthold Friedrich Brecht
dit Bertolt Brecht (1898-1956)*

LE FIGARO

Facebook: @journalisme.mg



http://www.madagate.com/.../le-virus-hvm-a-encore-frappe



www.madagate.com





Porteur d'un sac de vote de l'élection du Président de l'Union 19 novembre 2014. Photo de L. Rabibisoa

Après avoir visité la « Cité de l'écrit » créée en 2008 par le journaliste, sociologue et écrivain, il a été invité à participer à un séminaire sur la presse écrite en Madagascar. Il a été invité à participer à un séminaire sur la presse écrite en Madagascar. Il a été invité à participer à un séminaire sur la presse écrite en Madagascar.

C'est dans l'attente de la publication de son prochain ouvrage, il a été invité à participer à un séminaire sur la presse écrite en Madagascar. Il a été invité à participer à un séminaire sur la presse écrite en Madagascar.

Le cadre juridique

La réglementation concernant la couverture des élections par la presse écrite n'est pas spécifique. Les libertés générales et les restrictions à ces libertés s'y appliquent. Lorsqu'elles existent, les règles concernant les élections ne concernent que les journaux détenus par l'Etat.

Les « libertés » fondamentales sont valables pour la presse. La liberté de parole est inscrite dans les constitutions nationales et les conventions internationales (Déclaration universelle des Droits de l'Homme, Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques, Convention européenne des Droits de l'Homme ou CEDH). La liberté de la presse est généralement inscrite dans la législation nationale sur la presse. Enfin, la liberté d'information permet la diffusion de l'information mais implique aussi que les citoyens ont le droit d'être informés.

En pratique, la liberté d'expression est le plus souvent limitée par la nécessité de protéger la réputation et les droits d'autrui – notamment par des règles sur les intérêts privés, les droits de l'individu, la diffamation orale et la protection de la vie privée.

Liberté d'expression et de la presse

La liberté d'expression, quel qu'il soit, est un droit. L'exercice de ce droit implique des devoirs et des responsabilités, et en outre à certains égards, implique des restrictions imposées par les lois, les règlements ou les décisions judiciaires.

Les lois de presse en vigueur

Les lois de presse en vigueur

Madagascar Journalisme: le virus Hvm a encore frappé

Madagascar Journalisme: le virus Hvm a encore frappé

Madagascar Journalisme: le virus Hvm a encore frappé

Madagascar Journalisme: le virus Hvm a encore frappé



~~www.madagate.com~~



www.madagate

CHAPITRE III
Ordre des journalistes

Art. 69 - Dans un souci d'organisation, de défense et d'harmonisation des rapports des membres de la profession et des pouvoirs publics, les journalistes instituent un " Ordre des journalistes".

L'ordre aura la personnalité morale et exercera les attributions suivantes:

- établissement d'un code de déontologie et contrôle de son application dans l'esprit des dispositions de la présente loi, notamment en ce qui concerne les relations interprofessionnelles et le comportement envers le public; ce code aura force juridique envers tous les membres de la profession;
- maintien de la discipline professionnelle conformément aux dispositions de la présente loi et du code de déontologie et application des sanctions. A ce titre, l'Ordre constitue un organe dont la décision exclusivement disciplinaire est susceptible de recours devant la juridiction administrative;
- le Conseil de l'Ordre est habilité à intervenir à tout procès de presse;
- le journaliste acquitté pénalement peut être frappé disciplinairement. Mais toute décision du juge pénal sur l'existence ou l'inexistence matérielle du fait incriminé lie le Conseil de l'Ordre.

Les modalités de fonctionnement de l'Ordre seront fixées par un décret.

Art. 70 - Les peines disciplinaires sont: l'avertissement, la réprimande, le retrait de la carte pour une période déterminée.

Art. 71 - Le Ministre chargé de l'information assure la tutelle de l'Ordre des journalistes.

Le 24 novembre 2014, le Conseil de l'Ordre des journalistes a été créé. Le 24 novembre 2014, le Conseil de l'Ordre des journalistes a été créé. Le 24 novembre 2014, le Conseil de l'Ordre des journalistes a été créé.



[Article 20 de la Loi n° 2014-005 du 25 septembre 2014 sur le système pénal à Madagascar](#) : « L'outrage ou la diffamation commise envers les Corps constitués, les Cours, les Tribunaux, les Forces Armées nationales ou d'un Etat, les Administrations publiques, les membres du gouvernement ou de l'Assemblée parlementaire, les fonctionnaires publics, les dépositaires ou agents de l'autorité publique, les citoyens chargés d'un service ou d'un mandat public, temporaire ou permanent, les assessseurs ou les témoins en raison de leurs dépositions, par les moyens de discours, cris ou menaces proférés dans les lieux ou réunions publics, soit par des écrits, imprimés, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou tout autre support de l'écrit, de la parole ou de l'image vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans les lieux ou réunions publics, soit par des placards ou des affiches exposés au regard du public, soit par le biais d'un support informatique ou électronique, sera punie d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans et d'une amende de 2

N'oublie jamais ces trois types de personnes dans ta vie:

- 1. Celui qui t'a aidé dans les moments difficiles.**
- 2. Celui qui t'a laissé dans les moments difficiles.**
- 3. Celui qui a créé ces moments difficiles.**

[http://www.madagascarjournalisme.com/2014/11/16/le-virus-hvm-a-encore-frappe/](#)

[http://www.madagascarjournalisme.com/2014/11/16/le-virus-hvm-a-encore-frappe/](#)

[http://www.madagascarjournalisme.com/2014/11/16/le-virus-hvm-a-encore-frappe/](#)



[http://www.madagascarjournalisme.com/2014/11/16/le-virus-hvm-a-encore-frappe/](#)

[http://www.madagascarjournalisme.com/2014/11/16/le-virus-hvm-a-encore-frappe/](#)

[http://www.madagascarjournalisme.com/2014/11/16/le-virus-hvm-a-encore-frappe/](#)